



Covid-19 : Accueil du public dans les centres commerciaux situés en zone d'alerte maximale

Sans préjudice de la revoyure du dispositif prévu par l'arrêté du 27 septembre 2020, Christophe Mirmand, préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône a pris ce samedi 3 octobre 2020 un arrêté modificatif permettant d'adapter l'accueil du public devant les centres commerciaux, dans le respect des mesures de distanciation sociale et des mesures d'hygiène dites barrières.

Les centres commerciaux situés dans des communes placées en zone d'alerte maximale (Marseille et Aix-en-Provence) peuvent désormais accueillir du public dans la limite d'une personne par espace de 4m² de surface commerciale.

Christophe Mirmand réitère son appel au civisme et à la responsabilité de tous les habitants des Bouches-du-Rhône afin de respecter les mesures en vigueur visant à protéger l'ensemble de la population et à éviter une saturation des capacités d'accueil hospitalières.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

